Exposé de Rudolf Dietrich, directeur général des douanes, à l'occasion de la conférence de presse annuelle de l'Administration fédérale des douanes (AFD) le 5 février 2015 à Bardonnex

Je vous souhaite la bienvenue à la conférence de presse annuelle de la douane civile et du Corps des gardes-frontière. En compagnie de mes collègues, je vais vous informer des résultats que nous avons obtenus au cours de l'année écoulée, qui a été intense dans tous les domaines, par exemple celui des **migrations** ou celui de la lutte contre la **criminalité transfrontalière** et la **contrebande organisée**.

Dans le domaine des migrations, particulièrement en ce qui concerne les flux de réfugiés, on constate que des événements qui se passent dans une tout autre partie du monde ont également des répercussions sur la Suisse et par conséquent sur notre travail. Nous sommes plus que jamais touchés par l'évolution de la situation internationale. Les récents attentats terroristes de Paris l'ont également montré. Dans ce contexte, des thèmes tels que la sécurité du pays ou les contrôles aux frontières sont d'une brûlante actualité. Nous prenons conscience que la **sécurité** ne peut pas s'accommoder d'une **liberté** absolue. Il s'agit d'un **conflit d'objectifs** que la douane civile et le Corps des gardes-frontière connaissent depuis toujours. En effet, les voyageurs préféreraient ne pas être contrôlés du tout, mais en même temps ils aimeraient bien que nous ne laissions aucun criminel ni aucun terroriste entrer en Suisse. Or, pour barrer l'entrée du pays aux criminels et aux terroristes, il faut des contrôles.

A l'inverse, il est tout aussi illusoire de croire que l'on puisse complètement boucler les frontières. C'est actuellement impensable compte tenu des plus de 700 000 personnes qui franchissent quotidiennement nos frontières. L'économie a elle aussi besoin de frontières ouvertes. Cependant, ce que nous pouvons et devons faire, c'est collaborer étroitement avec les autres autorités suisses et étrangères et échanger des informations avec elles. Cette approche nous permet d'effectuer **des contrôles aussi ciblés que possible**. Les échanges d'informations sont également intensifs avec les autorités genevoises. Comme vous le savez, nous avons conclu avec le canton un accord réglant la collaboration entre la police cantonale et le Corps des gardes-frontière. Cette collaboration a fait ses preuves et fonctionne bien. L'année passée, nous avons eu avec le gouvernement genevois des discussions visant à améliorer la sécurité des personnes. Nous désirons par ailleurs mieux protéger les entreprises qui ont leur siège dans la région en améliorant la lutte contre la contrebande et le travail au noir. Jérôme Coquoz, directeur des douanes de Suisse romande, vous en dira plus à ce sujet tout à l'heure.

Pour les entreprises suisses, la **lutte contre la contrebande** est une question existentielle, notamment dans les régions frontalières. Nos artisans ont de la peine à résister à la concurrence étrangère. Ils doivent faire face aux prix plus bas pratiqués dans les pays voisins et à la récente chute du cours de l'euro. A cela s'ajoute le fait que les personnes effectuant des achats hors de nos frontières peuvent se faire rembourser la TVA étrangère. En France, les achats doivent atteindre le montant minimal de 175 euros pour que les clients puissent se faire rembourser la TVA au taux de 20 %.

J'aimerais souligner que nous ne parlons pas ici des contrebandiers occasionnels qui passent de temps en temps quelques kilos de denrées alimentaires en fraude à la douane. Non, nous parlons ici de contrebande commise par métier et en bande organisée. Les quantités de denrées alimentaires qui franchissent illégalement la frontière se chiffrent alors en tonnes. Il s'agit d'une forme de **criminalité économique** qui porte atteinte à la place économique suisse, et cela de trois façons:

1. **Consommateurs:** on ignore la provenance des denrées alimentaires importées en contrebande, ainsi que les conditions dans lesquelles elles ont été produites et transportées. Les consommateurs sont induits en erreur par des indications trompeuses. De plus, il est fréquent que les marchandises soient altérées parce qu'elles ont été transportées sans réfrigération.

2. **Economie:** la contrebande entraîne une distorsion de la concurrence. Cela signifie que celui qui effectue honnêtement ses décomptes et paie ses impôts n'est plus concurrentiel et risque de devoir supprimer des emplois.

3. **Etat:** l'Etat est privé de recettes dont seront à leur tour privés les citoyens, notamment dans les domaines de la formation, de la santé ou de la protection sociale.

Chaque année, ce sont des centaines de tonnes de **denrées alimentaires** qui sont introduites en contrebande dans notre pays; les impôts ainsi soustraits se chiffrent par millions. Dans la plus grosse affaire découverte ces dernières années, un restaurateur a importé quelque 40 tonnes de denrées alimentaires et a ainsi soustrait plus de 30 000 francs d'impôts. Dans une autre affaire, un commerçant a introduit environ 5 tonnes de viande de bœuf de première catégorie en contrebande, soustrayant au passage environ 110 000 francs d'impôts et de droits de douane.

Malgré son importance, la contrebande de denrées alimentaires n'est de loin pas le seul thème qui occupe notre **section antifraude**. En fait, tout ce qui est soumis à des impôts fait l'objet de contrebande. C'est par exemple le cas de l'importation de chevaux. Dans ce domaine, nous avons eu un cas sortant de l'ordinaire, dans lequel un commerçant a importé plus de 100 chevaux en Suisse. Il les a déclarés à la douane, mais à des prix bien inférieurs à la réalité. Grâce à des factures falsifiées, il a déclaré une valeur de 30 000 francs pour ces animaux. En réalité, certains chevaux lui avaient coûté plus d'un million de francs. Il a dû s'acquitter d'une différence d'impôts et de droits de douane de plus de 100 000 francs, somme à laquelle se sont ajoutées des amendes.

Fort heureusement, la plupart des entrepreneurs s'acquittent des redevances dues et contribuent ainsi à assurer la prospérité du pays. L'année passée, **23,6 milliards de francs sont ainsi entrés dans les caisses de l'Etat par l'intermédiaire de l'administration des douanes**. Cela représente plus d'un tiers des recettes totales de la Confédération.

Les tâches de la douane suisse sont extrêmement variées. L'exécution de **plus de 150 lois** relève de notre compétence. Nous ne devons pas seulement veiller à ce que des redevances soient payées, mais aussi à ce qu'aucune arme prohibée, aucune drogue, aucune contrefaçon, aucun criminel ou aucun terroriste n'entre en Suisse. C'est ici que l'on voit que les contrôles sont efficaces. Voici le bilan de notre travail à la frontière en 2014. Quotidiennement, nos collaborateurs ont:

- encaissé 65 millions de francs de recettes
- découvert 3 cas de biens volés ou de matériel de cambriolage
- appréhendé 51 personnes recherchées ou frappées d'une interdiction d'entrée
- séquestré 5 documents falsifiés ou n'appartenant pas à leur détenteur
- saisi 7 armes prohibées et 7 kg de drogues

- découvert 39 cas de séjour illégal
- retiré du trafic 5 envois contenant des médicaments interdits et des produits de dopage ainsi que 88 contrefaçons d'articles de marque

Il ne s'agit que de quelques exemples des résultats obtenus l'année dernière. Vous trouverez de plus amples détails dans le dossier de presse.

Encore quelques mots sur le **tourisme d'achat**, qui est redevenu très actuel. Pour nous, il ne constitue pas une nouveauté. Les Suisses ont toujours effectué de nombreux achats de l'autre côté de la frontière. En 2011, nous avions enregistré une augmentation marquée due au cours avantageux de l'euro, augmentation qui se répète aujourd'hui. Cela se traduit par plus de trafic aux postes frontières, par un plus grand nombre de déclarations en douane, mais aussi par plus de contrebande. Faute de chiffres, nous ne pouvons pas nous joindre aux spéculations concernant le volume des achats que les consommateurs suisses effectuent à l'étranger. Mais je tiens à relever encore une fois que nous nous focalisons sur la contrebande de grande envergure commise en bande organisée.

En guise de conclusion, j'aimerais évoquer les nouvelles **dispositions douanières** qui sont entrées en vigueur **dans le trafic touristique** au milieu de l'année écoulée. Les règles ont été fortement simplifiées. Cela accélère le franchissement de la frontière. Après un peu plus d'un semestre, je peux dire que le résultat correspond à nos attentes. La plupart des voyageurs connaissent les nouvelles dispositions. Déterminer si des redevances doivent être payées – et quel sera le cas échéant leur montant – est devenu beaucoup plus simple et plus rapide, non seulement pour les voyageurs, mais aussi pour nos collaborateurs.